



AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Lise Lapointe, *secrétaire-trésorier* de la susdite municipalité,

QUE conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec le conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a adopté, lors de sa séance tenue le 17 novembre 2021, une résolution par laquelle est établi le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2022.

QUE les jours et l'heure du début de chacune des séances ordinaires sont fixés comme suit :

| DATES | HEURE | DATES | HEURE |
|--------------|---------|-------------|---------|
| 12 janvier | 19 h 00 | 02 février | 19 h 00 |
| 02 mars | 19 h 00 | 06 avril | 19 h 00 |
| 04 mai | 19 h 00 | 01 juin | 19 h 00 |
| 06 juillet | 19 h 00 | 03 août | 19 h 00 |
| 07 septembre | 19 h 00 | 05 octobre | 19 h 00 |
| 02 novembre | 19 h 00 | 07 décembre | 19 h 00 |

QUE le conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister aux assemblées publiques qui se tiendront en cours d'année.

DONNÉ À Saint-Aimé-des-Lacs
CE 23^e jour de novembre 2021

Lise Lapointe
Directrice générale Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé et intitulé *Avis public du calendrier des séances ordinaire du conseil pour l'année 2022*, en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, sur le site Internet de la Municipalité entre 8h00 et 20h00, le 23 novembre 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 23^{ième} jour du mois de novembre de l'an deux mil vingt et un.



Par _____

Lise Lapointe

Directrice générale et secrétaire-trésorière